

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE NICOLET-YAMASKA  
MUNICIPALITE DE PIERREVILLE

---

**PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO  
220-2021 DÉCRÉTANT LA  
FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA  
RUE ROUILLARD, LOT NO. 5 744 597  
ET D'UNE PARTIE DE LA RUE  
GEORGES, LOT NO. 5 745 066**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du chapitre 9, section 1 Voirie de la *Loi des compétences municipales*, la Municipalité de Pierreville peut adopter un règlement qui prévoit la fermeture d'une partie de rue ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance régulière du 10 mai 2021 ;

**IL EST EN CONSÉQUENCE DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIVIT :**

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le présent règlement porte le numéro 220-2021 et s'intitule « **Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Rouillard, lot no. 5 744 597 et d'une partie de la rue Georges, lot no. 5 745 066** ».

ARTICLE 3.

Ce règlement décrète la fermeture d'une partie de la rue Rouillard, portant le numéro de lot 5 744 597, ainsi qu'une partie de la rue Georges, portant le numéro de lot 5 745 066 du cadastre du Québec.

ARTICLE 4.

L'abolition du statut de rue d'une partie de la rue Rouillard et d'une partie de la rue Georges

ARTICLE 6.

Ces fermetures de rues sont faites avec indemnités.

ARTICLE 5.

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

---

**Ginette Nadeau**  
*Mairesse par intérim de Pierreville*

---

**Lyne Boisvert, CPA, CGA**  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

Avis de motion :	10 mai 2021
Présentation du projet :	10 mai 2021
Adoption du règlement	
Avis public d'entrée en vigueur	

---

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE.....

---

**Lyne Boisvert, CPA, CGA**  
*Directrice générale/Secrétaire-trésorière*

PROJET